



Pourquoi les étudiants et les lycéens ne reprennent-ils pas les cours ?

Lors de son allocution télévisée, dimanche 14 juin, Emmanuel Macron n'a évoqué que la réouverture des crèches, des écoles et des collèges. Dès le 22 juin, les écoles et les collèges devront accueillir «tous les élèves de manière obligatoire et selon les règles de présence normale», a annoncé Emmanuel Macron, président de la République, hier lors de son allocution télévisée.

Mais le chef de l'État n'a en revanche pas parlé des lycéens ni des étudiants. Devront-ils tous retourner en cours, comme les écoliers et les collégiens?

Un risque de contamination plus élevé

Sur LCI, le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a précisé que la reprise totale des cours ne concernait pas les lycéens. Dans les lycées, les règles énoncées précédemment vont rester en vigueur. Depuis le 2 juin, 100% des lycées ont débuté leur réouverture. Dans tous les départements, un effort particulier a été fait pour que les lycéens en filière professionnelle puissent retourner en cours. Mais afin de respecter les gestes barrières, les emplois du temps ont été réaménagés et tous les cours ne sont pas assurés. Et la présence en cours n'est pas obligatoire.

Les lycéens en filières générales, quant à eux, sont reçus individuellement par leur établissement afin d'assurer un suivi. C'est notamment le cas des élèves de terminale qui doivent être accompagnés sur Parcoursup.

Interrogé sur LCI, le ministre de l'Éducation nationale a expliqué que le brassages entre élèves est beaucoup plus important au lycée qu'au collège ou à l'école. Il a ajouté que «les études montrent que la contamination est quasi inexistante sous 15 ans», mais plus probable au-dessus de cet âge.

Les étudiants reprendront à la rentrée prochaine

Quant aux étudiants de l'enseignement supérieur, le président de la République a déjà acté leur sort depuis le mois d'avril. «Les cours ne reprendront pas physiquement jusqu'à l'été», avait-il précisé dans une précédente allocution. Que ce soit dans les grandes écoles ou dans les universités, une grande partie des cours et des examens se sont déroulés à distance, avec des QCM ou des devoirs maison.

Les concours aux grandes écoles post-prépa ainsi que la seconde partie du concours Paces ont été maintenus. Les organisateurs devront toutefois respecter des consignes sanitaires très précises pour assurer la sécurité des candidats.